



## NOS FORCES : LA CONSTANCE ET LA PERSÉVÉRANCE !

**«L'AQRQ a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres et de l'ensemble des aînés du Québec.»**

Il m'a semblé opportun de commencer cette chronique en rappelant la mission de notre association. Car même si, en étant membres de l'AQRQ, nous avons accès à une bonne quantité de services de qualité et à des avantages certains, notamment à des assurances grâce à notre entente avec Beneva, il ne faut pas perdre de vue que notre vocation première est de défendre nos droits et nos intérêts et, par extension, ceux de l'ensemble des aînés du Québec.

L'Association s'est donné comme vision d'être reconnue comme chef de file des associations représentant les retraités et les aînés du Québec. C'est pourquoi nous avons inclus dans nos valeurs la «proactivité», c'est-à-dire la capacité d'anticiper les besoins changeants de nos membres et des aînés afin de travailler à la mise au point de solutions, d'outils et d'offres de services innovants, connectés et ancrés dans la réalité d'aujourd'hui.

Je dois dire qu'au cours des deux dernières années, j'ai eu l'occasion de constater qu'à ce chapitre, nous sommes sur le bon chemin. J'en veux pour preuve que, lorsque le gouvernement annonce de nouvelles mesures applicables aux aînés ou que des problématiques particulières sont soulevées concernant le positionnement et la situation des aînés dans la société québécoise, les médias nous contactent pour avoir nos réactions et nos propositions d'amélioration.

Être présente dans les médias et sur la place publique donne à l'Association une bonne visibilité, qui accroît sa notoriété.

Mais, me demanderez-vous, est-ce que cela donne des résultats en ce qui concerne la protection de nos droits et l'amélioration des conditions de vie des aînés? C'est là que la constance et la persévérance dans nos interventions entrent en ligne de compte. Bien que parfois les résultats de nos actions soient immédiats, il faut à l'occasion, pour ne pas dire souvent, miser sur le moyen et le long terme pour atteindre des résultats probants. Je vais donc maintenant vous parler de certains dossiers dans lesquels nous sommes intervenus et où nous intervenons encore pour faire la démonstration que oui, nous faisons des gains.

Pendant l'été 2019, l'Association a effectué une grosse sortie publique pour dénoncer les tarifs prohibitifs des stationnements des établissements de santé et de services sociaux. Très bien documentée, notre intervention a eu un fort rayonnement médiatique, à tel point que quelques mois plus tard, le gouvernement du Québec annonçait que dorénavant, les deux premières heures de stationnement seraient gratuites et que les frais de stationnement de ces établissements ne pourraient excéder 10 \$ par jour. Cette mesure a bénéficié non seulement à nos membres et aux retraités, mais aussi à toute la population du Québec.

Plus récemment, le 12 mars dernier, lors du dépôt du budget du Québec, le ministre des Finances a annoncé la correction d'une iniquité envers les aînés en situation d'invalidité qui, lors de leur 65<sup>e</sup> anniversaire, voyaient leur rente de retraite réduite parce qu'ils n'avaient pas travaillé ni cotisé pendant une certaine période. Cette pénalité prendra fin en 2025, et ce, grâce à de nombreuses interventions au cours des deux dernières années de différents groupes, dont l'AQRQ.

Par ailleurs, depuis plus de 10 ans, nous rendons publics chaque année nos rele-

vés sur l'état de la climatisation dans les CHSLD. Lorsque cette action a été entreprise, seulement 8 % des chambres en CHSLD étaient climatisées. Ce ratio a dépassé les 60 % en 2023, et le réseau met maintenant à la disposition des résidents différentes mesures leur permettant de se rafraîchir. Chaque année, les médias attendent nos données avec impatience, et nous osons croire que l'amélioration de la situation résulte de notre intervention continue.

Évidemment, rien de tout cela ne nous fait oublier l'indexation de nos régimes de retraite. Avec d'autres associations de retraités, nous sommes devant les tribunaux pour contester la loi dite «Loi 15» sur les régimes municipaux et la loi dite «Loi 126» sur le régime du personnel d'encadrement, qui traitent entre autres de l'indexation desdits régimes. Jusqu'ici, les jugements des tribunaux nous sont favorables, mais nous devons attendre la fin des processus d'appel pour connaître la forme que pourrait prendre la correction de l'iniquité.

Nous poursuivons aussi nos démarches auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, notamment au sein de la Tribune des retraités, pour l'indexation du RREGOP et pour une éventuelle compensation pour la désindexation partielle de 1982 à 1999. C'est laborieux et fort compliqué, ne serait-ce que parce qu'il faut échanger avec l'appareil gouvernemental, mais nous continuons l'exercice, qui pourrait conduire à des clauses d'indexation couvrant l'ensemble de l'inflation.

La constance et la persévérance finissent toujours par donner des résultats, même si ces derniers ne sont pas nécessairement à la hauteur de nos attentes. C'est ce qui fait la force de l'AQRQ.